Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 18 (1873)

Heft: (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pectifs des neutres. Au moyen de dons, d'envois de toute sorte, la Convention aura là le moyen d'obtenir un résultat utile; mais au-delà de cette ingérence, nous estimons que le danger est supérieur à l'avantage obtenu.

« Il faut, en effet, laisser à l'initiative de chaque nation belligérante le soin de garder ses blessés, ceux de l'ennemi et les prisonniers, et d'attacher à ce service l'importance nécessaire, par désir de la réciprocité pour les siens. C'est là un effet de la charité privée qui n'a pas besoin d'être stimulée par la présence d'agents étrangers, revêtus d'un insigne et dont la constatation d'identité devient si difficile en temps de guerre.

« C'est grâce à des membres de la Convention de Geuève, et sous la sauvegarde de la fameuse croix blanche, que Regnier et Bourbaki ont pu quitter Metz sans éveiller l'attention. Il faut donc à tout prix éviter le retour de pareils faits. Et, si les blessés méritent toutes les attentions, il est juste de reconnaître également que la nation qui les envoie sur les champs de bataille mérite qu'on emploie pour sa sûreté quelques précautions.

« Mais ce qui est vrai pour les blessés l'est encore plus pour les prisonniers de guerre. On a déjà beaucoup de peine à empêcher bien des hommes d'éviter les fatigues et les dangers de la lutte par la perspective de la captivité et d'une attente relativement douce de la solution donnée à la lutte. Que serait-ce, si les hommes savaient trouver à l'étranger tous les soins qu'on accorde avec raison aux malheureux blessés? Or, c'est justement cette crainte des souffrances de la captivité qui les retient dans le devoir, et l'exemple de ce qui s'est passé en 1870 et 1871 sera pour beaucoup, croyons-nous, dans la régénération de l'armée. Les Allemands faisaient à leurs hommes un tableau effrayant de cette situation et punissaient sévèrement les officiers et les soldats qui se laissaient prendre. Nous sommes donc loin de partager les idées émises par M. Dunant, et nous espérons bien, au contraire, que, le calme une fois revenu dans notre pays, l'armée bien réorganisée, il sera possible de réglementer d'une manière plus logique, plus conforme aux intérêts respectifs des nations, cette société de secours aux blessés. »

BIBLIOGRAPHIE.

Relation de la guerre franco-allemande, par l'état-major prussien; broch. in 8°, avec cartes.

La 4e livraison de cette relation vient enfin de paraître. Elle traite de la marche des armées allemandes sur Metz et s'arrête déjà à la bataille du 14 août à Colombey-Nouilly. Elle insiste sur le rôle prépondérant joué dans ces derniers événements par la cavalerie allemande, qui poussa successivement jusqu'à Lunéville, Nancy, Metz, Thionville et Toul.

Elle énumère les mesures de précaution prises du côté des Vosges, en vue d'une bataille qui aurait dû avoir lieu près de Rosbach, dans l'hypothèse où Mac-Mahon, après la bataille de Wœrth, se serait replié sur Metz par le chemin le plus court. Enfin, elle indique le plan de campagne que les Français auraient dû adopter après la défaite essuyée par eux le 6 août. La *République française* fait à propos de cette publication les réflexions suivantes : « Où le fascicule prussien est intéressant, c'est quand il traite de l'inconvénient de la présence de l'empereur, malade, et de son entourage ahuri auprès du maréchal Bazaine, dont ils devaient gêner les mouvements. Il y a là des expressions peut-être d'un goût douteux, mais qui sont justes au point de vue des principes militaires du commandement.

Ce qui est fâcheux, c'est que la publication ne soit pas plus avancée, par rapport au procès Bazaine. Il eût été intéressant de comparer et de connaître l'avis de ces messieurs; mais peut-être ont-ils tenu à réserver leur opinion, justement pour ce motif. Prudence est mère de sûreté. »

Aide-mémoire d'artillerie navale, annexe au Mémorial de l'artillerie navale. Ministère de la marine et des colonies. 1re livraison. Paris, 1873. in-8o. 81 pages et 14 planches.

Quoique ces publications importantes s'occupent essentiellement de l'armement naval, flotte et côtes, elles renferment cependant des indications précieuses à tout artilleur. Elles tiennent d'ailleurs le lecteur au courant de tous les progrès dans cette branche spéciale.

Le premier numéro de l'aide-mémoire susmentionné est surtout historique. Il contient la description détaillée, avec de belles planches à l'appui, des deux systèmes de bouches à feu rayées antérieures au modèle de 1870, et un grand tableau résumant toutes les données relatives aux anciens canons lisses. Les prochaines livraisons traiteront des modèles actuels.

Le premier numéro du Mémorial, auquel l'aide-mémoire sert d'annexe, contient entr'autres :

Une note du général Frébault sur les travaux faits par la marine française pour le tubage intérieur des bouches à feu frettées, travaux qui ont conduit à l'adoption, en 1870, des canons nouveaux, en fonte, frettés, tubés, se chargeant par la culasse ; avec le compte-rendu des expériences faites à Gavre sur ce canon.

Un résumé des anciennes expériences faites par la marine française pour la création de canons rayés.

Une description des bouches à feu anglaises de gros calibre, avec planches.

Un compte-rendu d'essais comparatifs de diverses poudres, faits en Angleterre.

Cette publication de la marine française, fort appréciée dans le monde scientifique, a été l'objet d'une flatteuse mention à l'Académie des sciences de la part de M. Dupuy de Lome. Ce n'est cependant pas sans quelque étonnement que nous avons lu dans le discours de l'illustre et savant ingénieur que c'est la France qui a eu l'initiative des navires cuirassés. (1)

Sans doute il y a long-temps qu'on eut l'idée, en France et dans d'autres pays, de barder des vaisseaux de guerre ; on vit fonctionner des bâtiments de ce genre, sous le nom de batteries flottantes ou de rames, déjà dans la guerre de Crimée ou au siége de Gibraltar en 1782. Mais on sait aussi que la première expérience convaincante d'où sortit la nouvelle marine date du combat de Hampton, en mars 1862, entre le *Merrimac* et le *Monitor*, au début de la guerre de Sécession, et qu'ainsi c'est aux Américains que revient légitimement l'honneur de la création de la marine cuirassée. Comme témoignage en faveur de notre assertion nous pouvons en invoquer un auquel des savants français ne seraient sans doute pas insensibles ; c'est celui de la *Revue des deux mondes*, livraison du 15 octobre 1862, où l'apparition des cuirassés sur la scène de la grande guerre est fort bien racontée d'après des notes d'un témoin occulaire, de M. le prince de Joinville, si nous ne nous trompons.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 16 octobre 1873.

Nous avons l'honneur de vous transmettre avec la présente deux exemplaires de l'*ordonnance sur le havre-sac des officiers non-montés de l'armée fédérale,* approuvée par le Conseil fédéral le 23 juillet 1873, et de vous informer que cette ordonnance est en vente au Commissariat des guerres central au prix de 20 centimes l'exemplaire. (2 *annexes.*)

(1) Voir compte-rendu du 9 juin 1873, pages 1373-4.